

LIVRET D'ACCUEIL

IFSI - IFAS



IFSI IFAS DE DIGNE LES BAINS

Centre Hospitalier—CS 60213
04995 DIGNE-LES-BAINS Cedex

Courriel : ifsi@ch-digne.fr

Tel : 04.92.30.16.15

Web : www.ifsi04.com

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 13h00 à 16h00



LE MOT DU DIRECTEUR

L'IFSI/IFAS, existe depuis 1973. Il est le seul institut du département des Alpes de Haute Provence. Rattaché au Centre Hospitalier de Digne les Bains, sa mission est de promouvoir la santé pour tous en facilitant l'accès à des fonctions qualifiantes. L'engagement de l'institut est de former des professionnels de santé réflexifs, compétents, capables de s'adapter à toutes situations de soins. Tout au long de votre formation :

Nous privilégions un accompagnement personnalisé

Nous partageons des valeurs humanistes et professionnelles

Nous développons un esprit de collaboration.

Pour atteindre ces objectifs nous insistons sur le respect des règles de vie en communauté afin de faciliter l'épanouissement professionnel et personnel de chacun.

Nous vous souhaitons à tous un enrichissement personnel et professionnel au contact de l'Autre.

Bienvenue à L'IFSI/IFAS de Digne les Bains et sur ses deux sites Digne et Manosque.

Les principaux partenaires

Région Sud



Région Sud accompagne l'institut de Digne les Bains sur un plan budgétaire. Ce partenaire assure le fonctionnement quotidien de l'établissement ainsi que la réalisation de projets d'équipement et de développement.

Région Sud attribue une dotation à l'IFSI, afin de financer l'année de formation des apprenants :

- La formation des étudiants en soins infirmiers, (sauf cas particuliers : formation professionnelle, contrat d'apprentissage),
- La formation des élèves aides-soignants, (sauf cas particulier : formation professionnelle, contrat d'apprentissage),
- La formation préparatoire à la sélection pour l'entrée en IFAS.

Région Sud accompagne financièrement les apprenants sur leur parcours de formation notamment par le biais de : Bourses régionales d'études pour les élèves aides-soignants et étudiants en soins infirmiers (sous conditions d'éligibilité), ainsi que d'autres aides.

L'Université AIX- MARSEILLE



Depuis la réforme des études en soins infirmiers, le Diplôme d'Etat en soins infirmiers fait partie d'un cursus universitaire avec obtention d'un grade licence. Dans ce cadre, l'IFSI a signé une convention avec l'Université d'Aix-Marseille et les étudiants bénéficient de certains avantages. Des cours sont donnés par des enseignants universitaires (sous forme de vidéo). En 1^e année, les étudiants reçoivent un courrier de confirmation d'inscription à l'Université d'Aix-Marseille. Ce courrier permet également l'accès à la documentation en ligne par la délivrance d'un identifiant et d'un mot de passe personnel.

Pôle emploi/ Mission locale/ CAP emploi



En relation continue avec l'institut, ces organismes sont présents lors de l'élaboration des différentes prises en charge des apprenants.

Par ailleurs ils développent en partenariat avec l'Institut des projets personnalisés pour les demandeurs d'emploi, jeune de moins de 26 ans et en situation de handicap dans le but de promouvoir l'emploi.

Fongecif et les différents OPCO

TRANSITIONS Interlocuteur privilégié pour les congés individuel de formation, les dossiers de demandes sont désormais dématérialisés.



Pour les promotions professionnelles hospitalières.

Partenaires du champ du handicap

Ensemble des partenaires du territoire à même d'intervenir sur le Fonds handicap afin d'intégrer et accompagner durablement les personnes en situation de handicap dans leur parcours de formation et plus tard, pour une insertion professionnelle réussie. (Fiphfp, Agefiph, MDPH04)



1. Présentation générale de l'institut

L'institut de formation en Soins Infirmiers de Digne se situe au sein du centre hospitalier de Digne les bains, et il existe un deuxième site consacré à une section de l'IFAS en rentrée décalée à Sainte Tulle (ECOCAMPUS). C'est un établissement public.

Seul Institut de Formation en Soins Infirmiers des Alpes Haute Provence, l'institut se voit confier de nombreuses missions de service public :

- Préparation au Diplôme d'Etat d'Infirmiers(ères) avec un agrément pour 57 étudiants en soins infirmiers
- Préparation au Diplôme d'Etat d'Aides-soignants(es) avec un agrément pour 55 élèves (2 sections)
- Cours partiel (sur dossier) menant au DEAS (modalités modifiées suivant le nouvel arrêté réformant l'organisation de la formation),
- Préparation aux modalités de sélection en IFSI pour toute personne ayant cotisé au moins trois années à la sécurité sociale
- Accompagnement pour Parcoursup
- Préparation aux modalités de sélection d'entrée en IFAS,
- Des formations continues d'adaptation à l'emploi pour les professionnels de santé déjà actifs (tutorat, réactualisation des savoirs, ...)
- Des parcours spécifiques pour les professionnels de santé autre qu'infirmier (sous réserve acceptation du dossier),
- Formation en hygiène et salubrité pour les tatoueurs-perceurs.
- Formation à l'aspiration endo-trachéale pour les aidants naturels et/ou professionnels
- Formation aux EIGS

L'institut propose une formation personnalisée qui vous permet d'accéder à des emplois dans tous les domaines touchant à la santé, dans les établissements publics ou privés et dans le milieu extra-hospitalier.

La communication

Les informations officielles concernant les éléments de la formation sont délivrées par différents supports :

- Le portail informatique, site : www.ifsio4.com
- La boîte mail de l'IFSI/IFAS : ifsio4@ch-digne.fr
- Les panneaux d'affichage dans le hall
- La page Facebook de l'institut

La démarche Qualité

Depuis 2015, l'institut s'est engagé dans une démarche de certification après PVE (Performance vers l'emploi), l'école satisfait à la certification Qualiopi.

Centrée sur les apprenants, cette démarche a pour but d'améliorer en continu les parcours de formation, en assurant pour tous et dans tous les domaines pédagogiques, administratif et logistique, une qualité de prise en charge et d'accompagnement pour permettre aux apprenants de se positionner sur des projets d'emploi.

La formation accessible à tous

Le législateur, dans le cadre de la loi du 11 février 2005, a souligné l'importance de permettre aux personnes handicapées d'avoir une vie en société aux côtés des personnes valides.

Depuis 2008, la Région Sud, l'AGEFIPH PACA Corse et le FIPHFP se sont engagés pour une politique régionale commune en faveur de la formation des personnes en situation de handicap. Cette politique vise à faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun de la Région, afin de garantir, au-delà de l'égalité des droits, une réelle égalité des chances.

Ainsi, l'IFSI/IFAS de Digne les bains a travaillé à un accueil adapté pour les étudiants, élèves et stagiaires en situation de handicap, en termes :

- De locaux :
 - Sanitaires aux normes PMR,
 - Place de stationnement pour PMR devant l'entrée du bâtiment
 - 1 Salle de cours située en RDC
 - Registre d'accessibilité du site disponible.
- Matériel pédagogique :
 - Salles de cours magistraux équipées de matériel vidéo et sono,
 - Mise à disposition d'une plateforme hébergeant les supports de cours, plannings et résultats aux évaluations (Amétice)
 - Accès WIFI.
- Aménagement des épreuves écrites conformément aux préconisations médicales et après avis favorable du Directeur de l'institut.
 - Tiers temps
 - Aide technique (mise à disposition d'un ordinateur).

L'ensemble de ces mesures sont mises à votre disposition.

Aussi, nous vous invitons à vous faire connaître le plus rapidement possible afin que l'équipe pédagogique et administrative puisse vous accompagner au mieux dans votre parcours scolaire et projet professionnel.

Pour cela,

- Les personnes en situation de handicap sont invitées à signaler, dès leur inscription à l'IFSI /IFAS de Digne-les-Bains, leur situation de handicap afin que des aménagements puissent être mis en place pour les épreuves de sélection, tout au long du cursus et sur les lieux de stage

Il appartiendra aux apprenants concernés de solliciter un rendez-vous, auprès de l'un des **référents handicap** de l'institut (lquiles@ch-digne.fr, tchaussegros@ch-digne.fr, csaye@ch-digne.fr)

Au cours de ce rendez-vous, un dossier d'accompagnement aux apprenants en situation de handicap sera créé. La personne sera invitée à rencontrer les professionnels de santé (médecin, orthophoniste...) afin que ces derniers réalisent un bilan de la situation de l'apprenant et élabore des préconisations pour compenser le handicap. L'apprenant rencontrera par la suite le médecin du service de santé au travail du Centre Hospitalier de Digne-les-Bains, qui donnera son avis après avoir **vérifié l'adéquation handicap/métier**.

Le Directeur du l'IFSI/IFAS de Digne-Les-Bains décidera des aménagements accordés en prenant appui notamment sur l'avis rendu par le médecin du service de santé au travail du Centre Hospitalier de Digne-Les-Bains et au vu de la réglementation relative aux aménagements d'examens pour les candidats handicapés et de celle propre à la sélection présentée

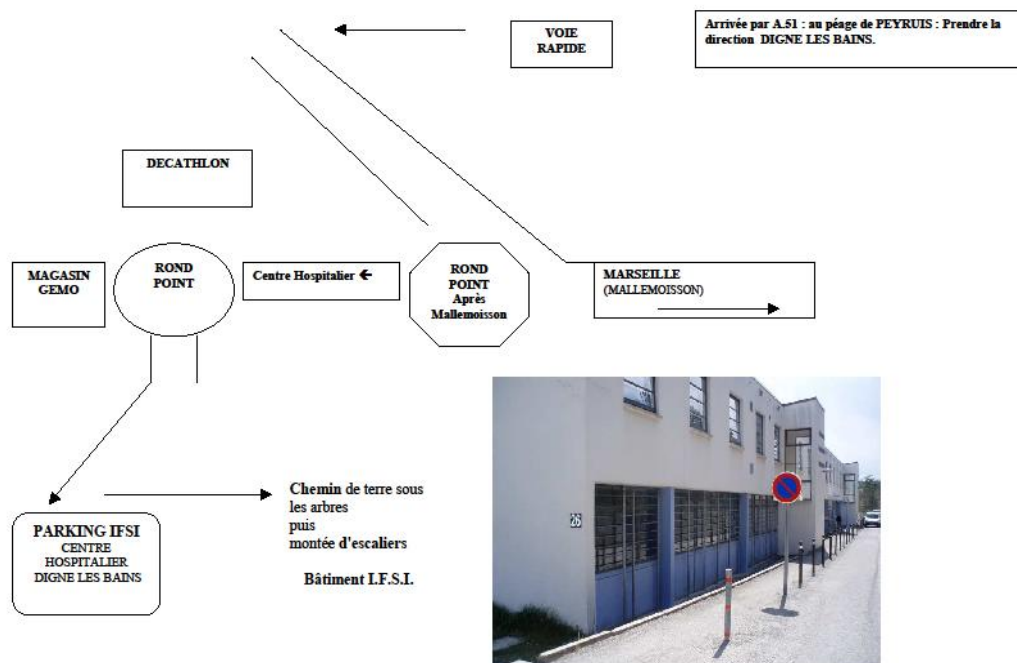
Le registre d'accessibilité est disponible sur le site et au centre de documentation de l'IFSI/IFAS.

Le développement Durable

L'institut s'inscrit dans une démarche de développement durable, afin de limiter progressivement l'impact environnemental et d'améliorer l'efficacité économique de son activité : réduction des consommations (énergie, eau...), réduction et gestion des déchets, politique d'achats, promotion de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets professionnels ou domicile-lieu de formation...

1.1 L'accès à l'IFSI/IFAS

L'institut est desservi par un bus (TUD) et borde la RN 85.



Les places situées aux abords de l'institut sont réservées aux personnels de l'IFSI/IFAS. Un parking dédié aux visiteurs de l'institut est indiqué en contrebas du bâtiment avec accès à l'institut par escalier.

Un parking couvert pour véhicules à deux roues est mis à disposition devant les locaux de l'IFSI/IFAS

Un emplacement prévu pour personne à mobilité réduite est réservé devant l'entrée de l'institut.

Les jours et horaires d'ouverture de l'institut

Du lundi au vendredi de 7h45 à 17h15 voire 18h15 en période de révision pour les étudiants. Du lundi au vendredi de 13h à 16h pour le public, fermé durant la pandémie. L'institut est fermé pendant les vacances scolaires de Décembre.

1.2 L'organisation architecturale

L'institut sur le site de Digne met à disposition des apprenants :

- 4 Salles de cours magistraux
- 10 Salles de Travaux Dirigés
- 3 Salles de Travaux Pratiques et simulation

Et sur le site de Sainte Tulle : une salle de cours et diverses autres prestations : cafetaria-détente...

Les salles de cours sont équipées de matériels audiovisuel et informatique et d'un dispositif de camera-internet pour les enseignements à distance (Visio)

Un centre de documentation et d'information (Digne)

Un espace détente.

Des possibilités de restauration sur le centre hospitalier sont proposées aux apprenants.

Attention, suite à la pandémie certaines mesures ont dû être prises quant à l'accès aux salles de l'institut : vous référez à l'affichage et aux consignes diffusées par la direction de l'école.

1.3 La composition de l'équipe

- Un directeur des soins
- Des cadres de santé formateurs
- Des infirmiers formateurs
- Des adjoints administratifs et une adjoint des cadres
- Une documentaliste
- Un agent d'entretien des locaux

Qualification des formateurs permanents :

- Titulaires du Diplôme d'Etat permettant l'exercice de la formation infirmière
- Titulaires du Diplôme d'Etat de Cadre de Santé
+ Diplômes et Titres universitaires

Certains enseignements nécessitent une expertise et des expériences spécifiques et sont dispensés par des intervenants extérieurs à l'Institut de formation.

2. L'offre de formation

L'offre intègre les exigences réglementaires et prend en compte les besoins et les attentes des apprenants, ainsi que les besoins de la population en matière de santé. Le parcours de l'apprenant est personnalisé afin de l'amener à devenir autonome, responsable et réflexif.

L'ensemble des formations permet à l'apprenant de mener une réflexion sur les valeurs soignantes de respect et de dignité et sur les qualités professionnelles attendues répondant aux exigences éthiques : la rigueur, le sens des responsabilités, l'écoute, l'empathie, la capacité de réflexion sur sa pratique et les premiers soins en simulation.

L'Institut de formation est rattaché au Centre Hospitalier de Digne les Bains mais est aussi inscrit dans le Groupement Hospitalier de Territoire. Sa philosophie repose sur des valeurs inhérentes à l'humanisme. Les formations doivent permettre aux apprenants :

- De dispenser des soins de qualité quel que soit le lieu de l'exercice
- De se réaliser sur le plan individuel
- D'avoir un projet professionnel construit
- De pouvoir se positionner sur un emploi

2.1 Les formations initiales

Elles sont articulées autour de l'acquisition des compétences, en alternance au travers de cours théoriques et de stages cliniques. L'enseignement théorique est dispensé sur la base de 35 heures par semaines.

La répartition de cet enseignement entre cours magistraux, travaux dirigés et évaluation des connaissances est déterminée par l'équipe enseignante au travers du projet pédagogique.

2.1.1 La formation en soins infirmiers

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié le 17/04/2018, relatif au diplôme d'Etat Infirmier.

La formation a pour objectif de favoriser l'émergence d'un nouveau profil infirmier :

- Apte à répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe dans le domaine préventif, curatif, de la réadaptation et de la réhabilitation
- Polyvalent, apte à dispenser des soins infirmiers prenant en compte l'ensemble des problèmes posés par une atteinte fonctionnelle et une détresse physique ou psychologique qui frappent une personne.
- Bénéficiant d'une meilleure reconnaissance sociale grâce à un savoir lui permettant d'affirmer une réelle professionnalisation

L'accès aux formations :

- Plateforme nationale d'admission dans l'enseignement supérieur : Parcoursup. Cette plateforme permet aux lycéens, apprentis de l'enseignement supérieur ou étudiants en réorientation et aux titulaires du baccalauréat qui souhaitent entrer en institut, de se préinscrire, de déposer leurs vœux de poursuite d'études et de répondre aux propositions d'admission des établissements.
- La réussite à l'examen d'admission pour les candidats ayant cotisé depuis au moins trois années équivalent temps plein à la sécurité sociale.

Les demandes de mutation/ intégration se font sur présentation d'un dossier :

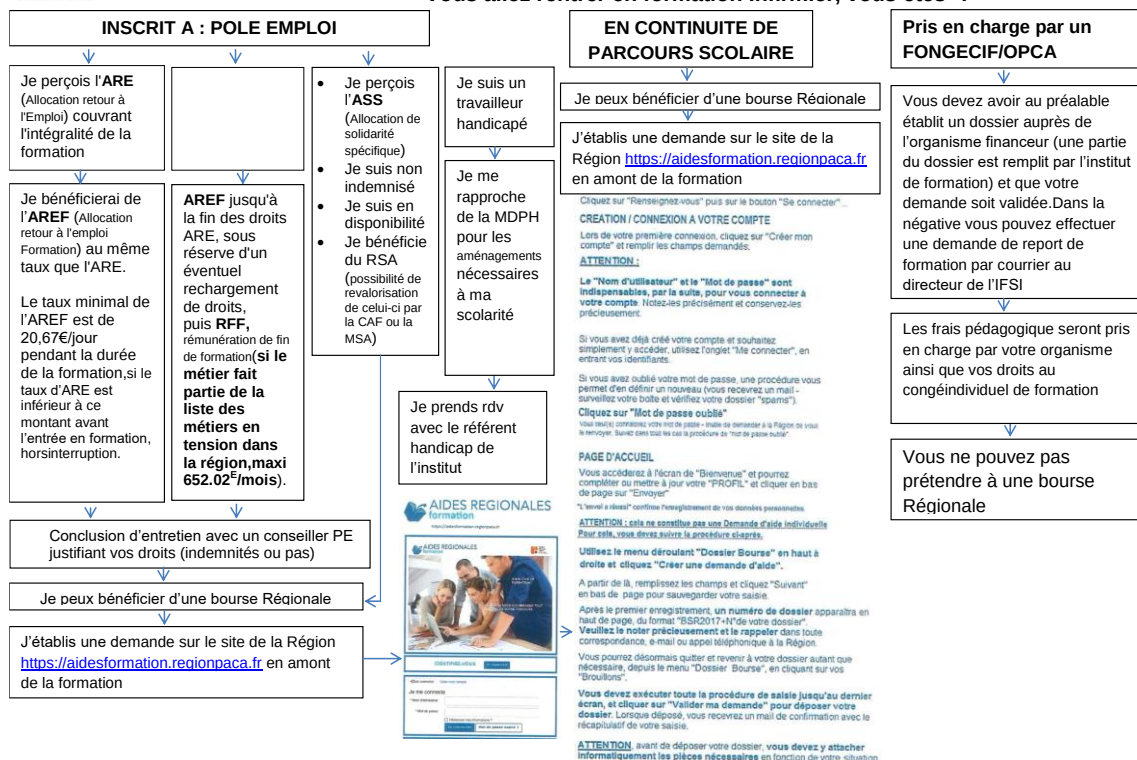
- Lettre de motivation
- Avis conforme du directeur de l'institut d'origine
- Copie conforme du portfolio
- Relevé des absences

La formation s'articule autour de 10 compétences à acquérir en 6 semestres au cours desquels s'alternent formation clinique (stage) et formation théorique (cours) pour un total de 1400 heures par an et 300 heures de temps personnel par an.

Paiement de la CVEC (contribution à la vie étudiante et de campus) 92€ (en 2021) sur le service du Crous.

Logigramme prise en charge formation infirmier

Vous allez rentrer en formation Infirmier, vous êtes* :



2.1.2 La formation aide-soignant

L'IFAS de Digne les Bains, dans le respect de l'arrêté 10 Juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, prépare l'élève aide-soignant à dispenser dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.

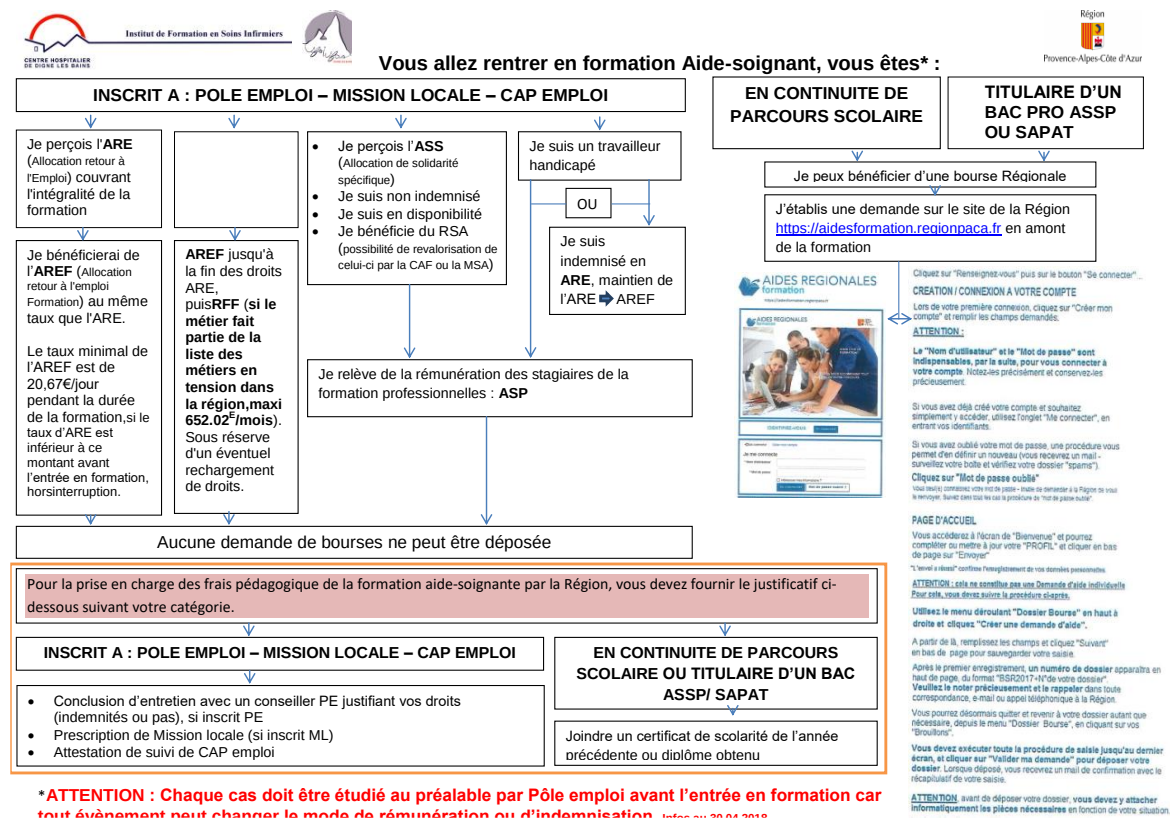
Durée de la formation : 1540 heures dont une partie théorique de 770h (ou 22 semaines) et une partie en milieu professionnel (Stages) de 770h soit 22 semaines de 35h chacune.

Nombre de compétences à acquérir : 11 réunies en 5 blocs.

Deux sites de formation : Digne et à Sainte Tulle (Manosque)

Deux rentrées-Une sélection : Une rentrée sur le site de Digne en septembre et une rentrée sur le site de sainte Tulle en janvier. Avec des épreuves de sélection pour les deux sites au printemps.

Logigramme prise en charge formation aide-soignante



Les cursus partiel

L'arrêté du 12 avril 2021 modifiant les conditions d'accès et d'organisation de la formation vient de paraître, applicable pour la rentrée 2021. De ce fait, chaque demande d'accès à la formation pour les cursus partiels, sera étudiée au cas par cas.

2.1.3 Les stages

Tous les stages en lien avec ces formations sont proposés par l'IFSI/IFAS.

Les stages constituent au sein de la formation un temps d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle. Ils s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extrahospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté. L'encadrement doit être assuré par du personnel diplômé qui prépare progressivement les apprenants à l'exercice de leur fonction.

Chaque structure d'accueil fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de la démarche qualité mise en place par l'institut, ceci afin de garantir un encadrement optimal au sein d'une structure qualifiante. De plus une convention formalise l'engagement entre les structures de stage et l'IFSI-IFAS

Les stages sont effectués sur la base de trente-cinq heures par semaine.

La tenue en stage

En lien avec le règlement intérieur de l'institut, le port d'une tenue correcte est exigé. Un trousseau de tenues vous est fourni et sera entretenu par la lingerie du Centre hospitalier de Digne les Bains aux frais de l'institut.

Lors des travaux pratiques, la tenue professionnelle réglementaire est requise : casaque de l'institut, une paire de chaussures fermées, les cheveux attachés, ongles courts sans vernis, ni bijoux ni montre.

Les tenues sont à rendre en fin de formation, une non restitution engagera des frais de remboursement.

L'essayage des tailles est prévu en début de formation.

2.2 Les formations préparant aux différents modes de sélection

Elles donnent accès à aucun statut particulier. Les inscriptions sont ouvertes durant l'été (juillet/août) et téléchargeables sur le site : www.ifsio4.com

Elles s'articulent autour de l'apprentissage par progression :

- A partir d'un bilan initial reprenant les pré-requis
- A l'aide de la formalisation des points forts et des points à travailler
- A l'aide d'un suivi individuel personnalisé

Les formations préparatoires aux différents modes de sélection sont organisées en fonction des attendus réglementaires. Elles permettent au préparant de participer à des cours magistraux, d'effectuer des exercices, de passer des épreuves blanches et d'effectuer un stage d'observation de 35 heures proposé par l'institut.

La référente des préparations organise pour chaque préparant des points d'étape individuel permettant de faire le bilan sur l'atteinte des objectifs pédagogiques et les difficultés rencontrées et si nécessaire afin de réajuster le contenu du parcours.

Un suivi pédagogique est formalisé au moins 2 fois par an afin d'évaluer le dispositif.

Le coût de la préparation à la sélection aide-soignant peut être pris en charge par la Région pour un montant de 1954,46€ (en 2021).

Pour les candidats relevant des épreuves de sélection (hors Parcoursup) et agents ou salariés d'un établissement de santé ou du secteur médico-social, voir avec la formation continue de l'établissement pour la prise en charge. Coût 990€ (en 2020).

Pour les candidats relevant de Parcoursup, l'accompagnement est facturé 370€ en 2021.

2.3 Les formations continues

2.3.1 Les formations pour les professionnels *(s'adressent aux soignants en exercice)*.

- Tutorat :

Pour les infirmiers une formation au tutorat des étudiants s'organise sur 4 journées.

A partir d'un apport relatif à la formation infirmière un enseignement est proposé sur les théories de l'apprentissage, l'évaluation et l'analyse des pratiques professionnelles.

Cette formation est gratuite et elle permet d'obtenir une attestation de formation au tutorat. L'inscription se fait soit par mail : <http://www.IFSI04.com> ; soit par téléphone : 0492301615

Pour les aides-soignants une formation au tutorat des élèves aides-soignants s'organise sur une journée. Cette formation (par groupe de 12 personnes environ) est gratuite. L'inscription se fait soit par mail <http://www.IFSI04.com> ; soit par téléphone: 0492301615

Formation maître de stage :

Pour les cadres de service accueillant des étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants en stage, permettant d'appréhender la venue d'un stagiaire et de son évaluation. Formation gratuite.

- Réactualisation des savoirs aides-soignants :

Pour les aides-soignants diplômés avant 2021, une formation de réactualisation des savoirs de 2 jours permet une remise à niveau des connaissances Pour organiser cette formation, 10 personnes au minimum doivent s'inscrire pour un coût de 300 euros par stagiaire.

- Formations concernant les événements indésirables graves :

Pour les infirmiers en exercice cette formation de deux jours permet de réactualiser les connaissances en matière de thérapeutique et de réglementation pour un coût de 300 euros par stagiaire.

2.3.2 Les autres formations

Pour les tatoueurs perceurs une formation de 3 jours (21 heures) d'un coût de 630 euros, permet d'obtenir une attestation d'hygiène et salubrité (Réf. Arrêté du 12/12/2008 pris pour l'application de l'Art. R 1311-3 du Code de Santé Publique).

Attention : cette formation ne peut être organisée qu'avec un **effectif supérieur à 4 personnes**.

Pour les aidants naturels et professionnels une formation de 5 jours (soit 2 jours d'enseignement théorique et 3 jours en stage clinique) permet l'acquisition de compétences en aspiration endo-trachéale. Cette formation peut s'organiser pour **2 personnes minimum et 4 personnes maximum** pour un coût de 780 euros par stagiaire.

3. Les aides et vie pratique

Vous pouvez prétendre

3.1 Les aides

Sur le site de la Région Sud : www.maregionsud.fr

- **Le PASS SANTE JEUNES** : initiative de la Région Sud, qui accompagne l'étudiant dans son parcours de santé. Il permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé. Il est gratuit, il suffit d'avoir moins de 26 ans.
- **La carte ZOU** : elle permet de bénéficier d'une réduction du coût des trajets domicile-études et de 50% de réduction pour les autres déplacements.
- **Les aides régionales** : suivant conditions (voir logigrammes) contact : 0491575502



- **Pour accès à une mutuelle :**
Depuis 2018 une aide de 100 euros peut être demandée à la Région Sud pour obtenir une mutuelle. Contact : vpouget@maregionsud.fr Tél : 0488736225

3.2 Les adresses utiles sur Digne

- **Le centre Médico-Social** 4 rue de la Grave -ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h Tél : 0492300900
- **Pôle Social** Quartier Chauchets 18 rue Aubin -ouvert de 8h à 11h30 et de 14h à 17h Tél : 0492360708
- **Centre Communal d'Action Sociale** 1 boulevard Martin Bret
Tél : 0492305200
- **Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle** des jeunes (- de 25 ans) 16 rue du Docteur Honnorat Tél : 04 92 31 66 08
- **Assistante Sociale** du CROUS (étudiants) : 0442913027 tous les mardis matin permanence à l'IUT, boulevard Saint Jean Chrisostome.
- **Assistant Social** du Centre hospitalier de Digne les Bains, Monsieur Christophe Grimaud Tél: 04 92 30 14 86.
- **Psychologue** : possibilité d'entretiens (x3) gratuits et totalement discrets pour les apprenants de l'institut, Monsieur Hubert Tél : 06 14 15 96 99.
- **Ateliers gratuits pour les étudiants** (gestion du stress renfort de la confiance en soi) Madame Cécile Chaussegros psychologue inscriptions préalables Tél: 04 92 32 61 69 (42 boulevard Victor Hugo à Digne Les Bains).
- **CIDFF** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) violences intrafamiliales, conjugales. 1 rue Aubin Tél: 04 92 36 08 48
- **MJE** (Maison des Jeunes et des Etudiants) 80 Place André Thisy
Tél : 04 92 36 10 31 mje@dignelesbains.fr
- **CAP emploi** : 18, Rue Aubin, 04000 Digne les Bains
Tél: 04 92 34 68 83
- **CDAD04** : Aide juridique et sociale 04 92 36 71 35

3.3 Vie pratique étudiants/élèves

Résidences étudiantes : L'institut ne possède pas d'internat. Il existe des réponses adaptées en matière de logements par l'intermédiaire de la Société Coopérative de Production HLM du 04 : etudiant@scp04.com
Des offres de logements sont déposés par des particuliers sur le site de l'ifsi.

La restauration

Les apprenants ont accès au self du Centre Hospitalier en tenue de ville, le midi.
Ils bénéficient du tarif CROUS et doivent approvisionner leur carte au bureau des admissions.

Au sein de l'institut, un espace détente est organisé pour la prise des repas avec un accès libre à :

- Des réfrigérateurs et des micro-ondes,
- Un distributeur de boissons chaudes
- Un distributeur d'eau fraîche

Des tables sont installées sur la terrasse en extérieur et intérieur.

Attention en période de pandémie certains accès peuvent être restreints.

Les représentants de promotion

Pour les formations initiales, dans un délai de trois semaines après la rentrée, a lieu l'élection des représentants de promotion : deux délégués titulaires de promotion et deux suppléants. L'élection est renouvelée chaque année (pour les formations préparant aux sélections un délégué et un suppléant).

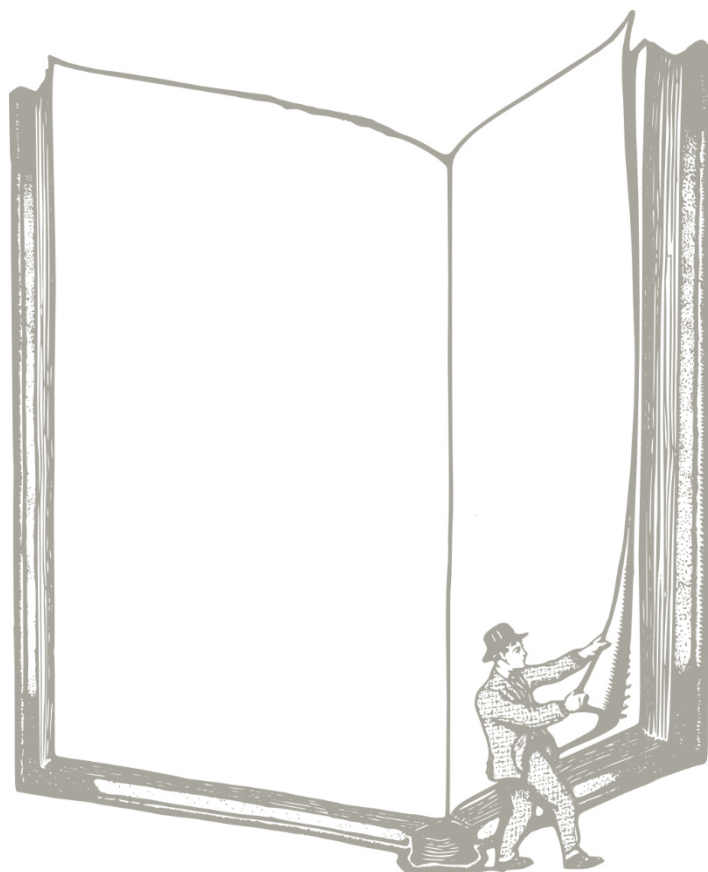
Les représentants et/ou suppléants étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants participent aux instances :

- Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants infirmiers
- Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
- Section relative à la vie étudiante.
- Instance compétente pour les orientations de l'institut

La vie associative

Les étudiants et élèves de l'institut animent une association dont ils ont l'entière responsabilité. Cette association dont le siège se trouve dans les locaux a pour but d'organiser la vie sociale et festive de ses adhérents.

Elle contribue aussi à certaines aides financières dans le cadre d'actions collectives, voyages, ... contact : Asso.ifsi.digne@gmail.com



Nous avons pensé ce livret d'accueil de manière à faciliter votre intégration au sein des formations.

Dans le cadre de la démarche qualité de l'IFSI/IFAS engagée depuis 2015, vous pouvez apporter vos remarques ou propositions. Votre contribution permettra ainsi de faire évoluer ce livret dans une perspective d'amélioration de l'accueil des apprenants qui vous succéderont.